

ASSURANCE "FÉDÉRATION FRANÇAISE MÉDIÉVALE"

La «Fédération Française Médiévale» est une association régie sous la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, déclarée auprès de la Préfecture d'Aigues-Mortes le .../02/2011.

Buts de l'association :

- regrouper les associations médiévales à but non lucratif,
- garantir le respect des règles sécuritaires,
- apporter un gage de qualité aux organisateurs de manifestations médiévales,
- la mise en valeur et l'animation des festivités médiévales,
- l'organisation de manifestations culturelles médiévales,
- ainsi que toutes les activités connexes permettant de soutenir les activités sus-mentionnées.

Ses activités seront :

- l'art de la chevalerie,
 - la chevalerie,
 - la cavalerie,
 - les joutes équestres,
- l'art du combat,
 - l'escrime médiévale,
 - le tir à l'arc,
 - le tir à l'arbalète,
 - le tir aux armes à poudre,
 - le tir aux machines de siège ou de jet (trébuchet, catapulte, onagre, scorpion, etc...),
 - le combat aux bâtons,
 - les joutes médiévales,
 - les combats spectacles,
 - les lices,
 - les reconstitutions de batailles,
 - les autres activités en rapport avec l'art du combat...
- les activités artistiques,
 - la musique,
 - le chant,
 - la danse,
 - la jonglerie,
 - les spectacles de feu,
 - le théâtre,
 - les montreurs d'animaux,
 - etc...
- l'artisanat et les métiers :
 - la calligraphie,
 - l'hauberge, le haubergeon,
 - la frappe de la monnaie,
 - l'ébénisterie,
 - la taille de la pierre,
 - l'enluminure,
 - le tannage,
 - la vannerie,
 - le tissage,
 - la broderie,
 - facteur d'arcs,

- corroyeur,
- ect...
- la vie quotidienne :
 - l'herboristerie,
 - la couture,
 - l'hygiène,
 - l'art du feu (feu de camp, démonstration de confection d'un feu, ...),
 - les jeux médiévaux,
- et toutes activités relatives à cette période.

Les manifestations se déroulent toujours en extérieur (sauf dans des cas très exceptionnels, où les associations seraient appelées à intervenir dans un milieu scolaire, hospitalier et autres organismes de ce genre ou chez un particulier – entrepôt, salle de réception, etc...) : au beau milieu d'une ville, d'un village ou dans une enceinte clôturée et surveillée, prévue à cet effet (stade, jardin, parc, etc...).

Les lieux de rassemblement sont majoritairement situés en France, mais sommes-nous également couverts en cas de manifestations à l'étranger (Europe) ?

Les associations fédérées côtoieront le public à tout moment, aussi nous désirons savoir quels seront les garanties et recours en cas d'accidents survenu à un tiers - autre qu'un des membres fédérés - qui se trouverait dans l'enceinte de la manifestation ?

Serons-nous couverts lors d'éventuels accidents causés à nos membres, les uns envers les autres, au cours de combats, ainsi que ceux causés aux membres d'autres troupes médiévales avec lesquels nous serions amenés à "croiser le fer" ? (facultatif)

Les membres fédérés, y compris ceux du Conseil d'Administration, pourront être amenés à manipuler les armes au cours des manifestations et entraînements et devront donc être couverts en conséquence.

Les combats et entraînements d'armes médiévales (épée, lance, arc, arbalète, bâton, arme à poudre, etc...) se passeront sur :

- les lieux des manifestations, sous la surveillance des organisateurs et selon des règles de sécurité strictes et établies par la F.F.M.

Le nombre d'associations fédérées est illimité.

GARANTIES SOUHAITÉES :

- Assurance des membres fédérés en cas d'incidents ou d'accidents survenus lors des entraînements, hors manifestations et durant les manifestations.
- Assurance d'associations non fédérées qui croiseraient «le fer» avec des membres fédérés, en cas d'incidents ou d'accidents survenus lors des manifestations.
- Assurance du public en cas d'incidents ou d'accidents survenus au cours des manifestations.

Il est bien évidemment entendu que chaque association aura une assurance individuelle obligatoire, qui couvrira le public lors de manifestations, ses propres membres et ceux d'autres associations étant amenés à se rencontrer, son matériel, tous les risques qui pourraient survenir, en rapport avec leurs activités propres.